



Demande de permis de construire – Constructions agricoles, annexe AGR-6

Constructions et installations pour la détention et l'utilisation de chevaux dans le cadre d'une exploitation agricole

Pour pouvoir ériger des constructions destinées aux chevaux, une exploitation agricole doit remplir trois pré-requis: être une entreprise agricole existante selon la LDFR; disposer d'une base fourragère provenant majoritairement de l'exploitation; disposer de pâturages pour les chevaux. Dans les exploitations agricoles qui n'atteignent pas la taille minimale d'entreprise selon la LDFR, seuls des travaux de transformation de constructions existantes et les installations extérieures nécessaires à une détention convenable des animaux (aires de sortie, aires à fumier, installations d'alimentation et clôtures) peuvent être autorisés. En plus des conditions propres aux chevaux, les conditions générales de conformité à l'affectation de la zone doivent aussi être remplies. L'examen des demandes relatives à la garde de chevaux à titre de loisirs ne relève pas de la compétence du Service de l'agriculture. Les constructions et installations destinées au sport équestre et à la détention de chevaux à des fins commerciales (écoles d'équitation, centres de sport équestre, commerce de chevaux, etc.) ont leur place en zone à bâtir ou dans une zone spéciale. L'ensemble des conditions peuvent être consultées auprès du guide de l'ARE: Comment l'aménagement du territoire appréhende les activités liées au cheval (<https://www.aren.admin.ch/aren/fr/home/media-et-publications/publications/droit-de-l-amenagement-du-territoire/wegleitung--pferd-und-raumplanung-.html>)

→ Objet de la demande:

Nouvelle construction

Transformation(s) intérieure(s)

Installation extérieure pour détention convenable

Autre:

Données générales

N°(PID) de l'exploitation:

Entreprise agricole:

Oui

Non

Si oui, joindre attestation

Zone spéciale:

Oui

Non

Surfaces de fourrage grossier [ha]:

Surfaces propres de pâtures [ha]:

Cheptel, effectif animal

Type	nombre actuel*	nombre avec projet*
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

* Si estivage: indiquer le nombre de bêtes estivées après la virgule (25.05 signifie: 5 des 25 bêtes vont en estivage)

Description de l'ensemble des prestations menées (Élevage, pension, cours, commerce de chevaux, vente d'accessoires, etc...)

Installation existantes et projetées pour la détention

Description	location	propriété	N° parcelle RF	Capacité actuelle [m ²]	Capacité actuelle [m ³]	Capacité future [m ²]	Capacité future [m ³]
Etable, écurie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Fenil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Hangar à machines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Aires de sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Abri(s) de pâturage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Installations existantes et projetées pour l'utilisation

Description	location	propriété	N° parcelle RF	Capacité actuelle [m ²]	Capacité actuelle [m ³]	Capacité future [m ²]	Capacité future [m ³]
Place d'utilisation, carré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Rond de longe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Carrusel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Sellerie, vestiaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Justification du besoin de la nouvelle construction et autres remarques (**champ obligatoire**)

Documents à fournir selon l'objet de la demande:

- Pour les projets destinés à la garde en commun d'animaux de rente, un contrat de communauté valable au minimum dix ans à partir de la construction est nécessaire.
- En cas d'augmentation de l'effectif, il y a lieu de joindre un bilan de fumure équilibré calculé sur la base de l'effectif futur avec copie des contrats d'exports des engrais de ferme.
- Il y a lieu de justifier l'emplacement retenu, dans le cas d'emprise sur des surfaces d'assolement SDA ou lorsque les critères de localisation ne sont pas remplis. (cf. Formulaire "E" explications, point 8)
- Selon l'importance du projet une justification économique (budget) est nécessaire. Les aspects liés au financement sont à coordonner préalablement avec le secteur Amélioration des structures à Grangeneuve.
- En cas de nouvelle construction, une attestation d'entreprise agricole est nécessaire. A cet effet une demande doit être adressée auprès de l'Autorité foncière cantonale, 1701 Fribourg.

Les documents confidentiels sont à adresser, directement à :
Grangeneuve, secteur Ressources, rte de Grangeneuve 31, 1725 Posieux